

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

DEL05NOV2019

OBJET : Décision modificative du budget n°2

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

Région Bourgogne Franche-Comté

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente

Etat

M. Pierre-Olivier ROUSSET, Directeur Régional Adjoint Délégué des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville de Salins-les-Bains

M. Gilles BEDER, Maire

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jaques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Emmanuel LADERRIERE, Directeur Territorial Doubs et Territoire de Belfort

Personnalités qualifiées

M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Denis GRANDJEAN
M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Daniel BOUCON, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. François FAVORY
M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel de l'EPCC Saline royale, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Gilles BEDER
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente du Département du Doubs, a donné pouvoir à M. Thierry MAIRE DU POSET
M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN
M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région, a donné pouvoir à M. Pierre-Olivier ROUSSET

Absents excusés :

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental
M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon
Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale
M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Cette décision modificative n°2 permet d'inscrire des recettes et des dépenses nouvelles non prévues lors du vote du budget primitif 2019, mais aussi de réviser le montant de certaines dépenses et recettes prévues en section de fonctionnement.

Les modifications proposées sont regroupées dans la maquette budgétaire jointe en annexe au rapport.

FONCTIONNEMENT	Compte	Chapitre	Recettes	Compte	Chapitre	Dépenses
AJUSTEMENT SUBVENTIONS						
DRAC						
Résidence	DG7431	74	5 000 €	TER604	011	5 000 €
Orpheus XXI - 2019-2020	DG7431	74	100 000 €	PCULT6218	012	6 000 €
				PCULT6257	011	1 500 €
				RH6411	012	30 000 €
				PCULT604	011	2 000 €
				RES604	011	60 500 €
CD25						
180° Augmenté	DG7410	74	7 252 €			
FEDER						
180° Augmenté	DG74313	74	19 996 €			
REGUL MISE EN RESERVE PROVISIONS DEPART RETRAITE	RES706	70	-100 000 €	RES604	011	-100 000 €
				RH6411	012	27 248 €
TOTAUX			32 248 €			32 248 €

Les principales modifications en section de fonctionnement sont les suivantes :

- Évolution des recettes :
 - o Attribution d'une subvention de 100.000 € de la DRAC pour le projet ORPHEUS XXI.
 - o Attribution d'une subvention de 5.000 € de la DRAC pour le projet de résidence territoriale avec l'artiste Vincent GROS dans 3 établissements scolaires.
 - o Inscription dans l'exercice budgétaire 2019 des montants de subventions déjà notifiées de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs pour le projet 180° AUGMENTE (qui s'étalent sur 3 années, répartis au prorata des dépenses effectivement réalisées chaque année).
- Évolution des dépenses :
 - o Réalisation de concerts, workshops et Master Class avec les musiciens réfugiés d'ORPHEUS XXI à hauteur de 100k€.
 - o Mise en œuvre des ateliers de création de l'artiste Vincent GROS avec 3 écoles du Jura :
 - L'école de Les Essards : 1 classe de 25 élèves de PS à CP
 - L'école de Les Hays : 1 classe de 19 élèves de CP à CM2
 - L'école de Pleure : 1 classe de 22 élèves de GS à CE1
 - o Inscription d'une provision en vue du départ à la retraite d'un Agent d'accueil et de surveillance des musées.

Cette DM2, présentée à l'équilibre, a été soumise au Payeur Départemental.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC d'approuver la décision modificative du budget n°2, telle que présentée ci-dessus et dans la maquette budgétaire jointe en annexe au rapport.

Vote à main levée

Membres : 18

Pour : 18

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative du budget n°2, telle que présentée ci-dessus et dans la maquette budgétaire jointe en annexe au rapport.

La Présidente
Christine BOUQUIN